

Commune de Muriaux

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 17 février 2026, les plans suivants relatif à la révision l'aménagement local :

- **Plans de zones**
- **Plans des dangers naturels**
- **Règlement communal sur les constructions**

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

En raison du délai de recours, la mise en vigueur définitive du PAL devrait intervenir aux environs de la fin mars 2026.

Muriaux, le 26 février 2026
Conseil communal Muriaux